

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT OU D'UN CHIEN

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



L'acquisition d'un chat / chien est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;



Le chat / chien demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;



Un chat / chien doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;



Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de l'adoption.



Le chat / chien doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget m'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.



Mon chat /chien sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;



Un chat / chien doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;



Il est demandé par l'association de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire ;



Mon chat / chien est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.



En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline / canine ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;



Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.



Un chat / chien ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15.000 € d'amende ;



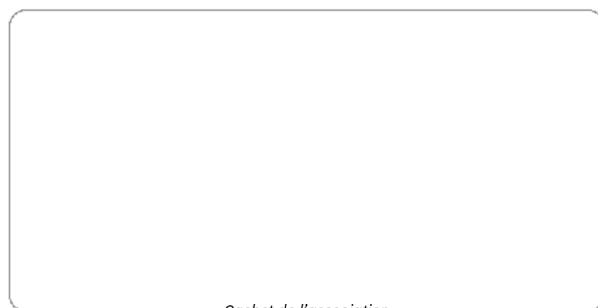
Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.



Dans le cas où je ne pourrais conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

Je soussigné(e)

agissant en qualité de futur adoptant d'un chaton/chat -
chien/ chiot auprès de l'association Agir Pour Les Animaux



Cachet de l'association

m'engage vis-à-vis de mon chat / chien à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline / canine.

Mention manuscrite : "J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat / chien."

.....

.....

.....

.....

Certificat d'engagement signé le / /20....

Signature de l'adoptant précédée de la mention
"Bon pour engagement"

Certificat établi par Agir Pour Les Animaux, répondant aux exigences de délivrance dans les conditions prévues aux 3° du I de l'article 214-6-1.

Siret: 53475051800019 / Numéro d'enregistrement en préfecture: W3133007666
www.agir-pourlesanimaux.com / contact@agir-pourlesanimaux.com